

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 novembre 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 7 novembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en application du paragraphe 3 de la résolution [2651 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, le neuvième rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs
(*Signé*) Christian **Ritscher**



Neuvième rapport du Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

Résumé

Le neuvième rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes est présenté en application de la résolution [2651 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité.

La période considérée a été marquée par l'avancée des enquêtes que mène l'Équipe, par l'intermédiaire de ses propres groupes d'enquête à Bagdad, Dahouk et Erbil, sur les crimes internationaux commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL, également connu sous le nom de Daech) contre les différentes communautés.

Dans le cadre de la constitution des dossiers relatifs aux différents auteurs de crimes, à laquelle elle s'attache en priorité, l'Équipe a travaillé en collaboration avec les autorités iraqiennes, y compris les entités kurdes, et les autres États Membres qui participent aux enquêtes et aux poursuites engagées contre les membres de l'EIL mêlés à des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide. Au cours de la période, l'Équipe a renforcé sa valeur ajoutée en poursuivant ses échanges avec les États Membres afin d'accéder aux communautés touchées à l'échelle internationale. À ce jour, 16 États ont demandé à ce qu'elle les assiste dans des enquêtes et des poursuites en cours.

L'Équipe a continué de bénéficier d'une coopération constructive avec les autorités judiciaires iraqiennes ainsi qu'avec les entités internationales, notamment les entités des Nations Unies. Elle a pu ainsi obtenir de nouveaux éclaircissements dans les investigations relatives aux crimes commis par l'EIL contre la communauté chrétienne, et à la mise au point et à l'emploi d'armes chimiques et biologiques.

Conformément à l'approche globale qu'elle a adoptée pour répondre aux préoccupations de toutes les communautés et minorités iraqiennes dont des sites culturels et religieux ont été détruits par l'EIL, l'Équipe a recueilli des éléments de preuve supplémentaires sur les sites déjà identifiés et étendu son travail d'enquête dans ce domaine thématique.

Forte de ses échanges et de sa coopération soutenue avec la Direction chargée des charniers de la Fondation des martyrs et la Direction médico-légale du Ministère de la santé, ainsi que de l'assistance sur le terrain des autorités kurdes, l'Équipe a continué à apporter son concours aux fouilles des charniers constitutifs des scènes de crime de l'EIL en Iraq, conformément à la feuille de route visant à traiter en priorité l'enquête sur les charniers en 2022.

L'Équipe, dans la logique évolutive de son mandat, est maintenant passée à l'étape suivante du processus d'établissement des responsabilités des membres de l'EIL ayant commis des crimes. Elle va à présent s'attacher à la tenue de procès fondés sur des preuves et s'employer à amener l'EIL à répondre, à grande échelle, de l'ensemble de ses actes.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. État d'avancement des enquêtes	5
A. Avancement des enquêtes prioritaires	5
B. Groupes thématiques spécialisés : mutualiser les compétences pour traiter les principaux aspects des enquêtes	12
C. Composition de l'Équipe d'enquêteurs et installations à sa disposition	15
III. Travaux d'enquête : collecte et stockage des éléments de preuve	16
A. Collecte de preuves authentiques, testimoniales et numériques	16
B. Excavation de charniers et relevé des scènes de crimes commis par l'EIIL	17
C. Stockage, analyse et gestion des éléments de preuve	19
IV. Établissement des responsabilités en collaboration avec les acteurs nationaux	20
A. Échanges et coopération avec le Gouvernement iraquien, y compris avec le Gouvernement de la Région du Kurdistan	20
B. Renforcement des capacités des autorités iraqiennes	21
C. Travail en partenariat avec toutes les composantes de la société iraquienne	24
V. Coopération à l'appui des activités de l'Équipe d'enquêteurs	25
A. Dialogue avec les États Membres et appui aux procédures en cours au niveau national	25
B. Assurer la cohérence avec les entités du système des Nations Unies	26
C. Coopération avec d'autres entités	26
VI. Promotion de l'application du principe de responsabilité au niveau mondial	27
VII. Financement et ressources	28
VIII. Perspectives	28
IX. Conclusion	29

I. Introduction

1. Le Conseil de sécurité trouvera ci-après le neuvième rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener l'EIIL/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

2. Les travaux de l'Équipe ont été effectués en conformité avec la résolution [2379 \(2017\)](#) et le mandat relatif à ses activités en Iraq ([S/2018/118](#), annexe), approuvé le 13 février 2018 par le Conseil de sécurité. Pour la bonne mise en œuvre de ce mandat, le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe, conformément au paragraphe 3 de la résolution [2379 \(2017\)](#), a œuvré tout au long de la période en étroite consultation avec un large éventail de parties prenantes, notamment les groupes de rescapés, les autorités nationales, les acteurs du monde religieux et les organisations non gouvernementales (ONG), afin que, en Iraq et partout dans le monde, l'EIIL réponde de ses crimes. La coopération avec les rescapés reste au cœur du travail de l'Équipe, afin que leurs intérêts, dans l'établissement des responsabilités de l'EIIL et les suites données, soient pleinement pris en considération.

3. Les travaux de l'Équipe durant cette période se sont attachés de plus en plus à préparer la transition de l'enquête à la constitution des dossiers. En novembre, l'Équipe a animé un stage de formation d'une semaine en droit international humanitaire et pénal à l'intention de 20 juges d'instruction venus de tout l'Iraq. Cette formation, organisée dans le prolongement de modules dispensés l'an dernier par l'Équipe, a eu lieu à Nuremberg, en Allemagne, en partenariat avec l'International Nuremberg Principles Academy. L'Équipe a également piloté en octobre une formation consacrée aux aspects pratiques de la constitution des dossiers, à l'intention de 11 juges d'instruction et procureurs de la Région du Kurdistan. Ce stage d'une semaine, qui se tient à Erbil, porte sur les dossiers de membres de l'EIIL présumés avoir commis des crimes à l'étranger, et aide les participants à mettre en pratique leur formation théorique dans le cadre de la constitution de dossiers de crimes internationaux. Cette modalité complète le travail déjà effectué en Iraq avec différents juges d'instruction sur des dossiers analogues.

4. L'Équipe a continué de s'employer à partager davantage d'informations avec l'Iraq conformément à son mandat. L'accent a été mis sur la conclusion, entre l'Équipe et le Gouvernement iraquien, en l'occurrence le Conseil consultatif sur la sécurité nationale, d'un mémorandum d'accord en vertu duquel l'Équipe pourrait communiquer les informations dont elle dispose afin de permettre à l'Iraq de constituer des dossiers de demande d'inscription de personnes supplémentaires aux listes des sanctions du Conseil de sécurité. Le mémorandum d'accord, rédigé en commun, a été soumis à l'approbation finale du Conseil des ministres. Dans l'attente de cette approbation, l'Équipe a organisé une série de réunions et un atelier afin de mieux familiariser les experts irakiens concernés avec le processus d'inscription et de demande. L'Équipe a également continué de tirer parti d'une modalité préexistante en vertu de laquelle les informations qu'elle détient sur le financement de l'EIIL sont communiquées à certains juges d'instruction.

5. Si la constitution des dossiers et le partage de l'information ont marqué une nouvelle phase du travail opérationnel de l'Équipe, la période à l'examen a également été marquée par des progrès sur l'ensemble des axes d'enquête. Des résultats essentiels ont été obtenus : une première analyse de dossier, portant sur les crimes commis contre la communauté chrétienne d'Iraq, a été menée à bien, ainsi qu'une analyse plus poussée concernant la question de la mise au point et de l'emploi d'armes chimiques par l'EIIL en Iraq. L'Équipe s'est également attachée à recueillir des éléments de preuve essentiels sur la destruction par l'EIIL du patrimoine culturel en Iraq, la direction et la structure hiérarchique de l'EIIL à Mossoul et Tell Afar, et les

crimes commis par l'EIIL contre d'autres communautés à Sinjar et dans les environs. L'Équipe compte mener à bien l'analyse de dossiers sur ces questions dans les prochains mois. En outre, les priorités initiales de l'enquête, à savoir les crimes commis contre la communauté yézidie, contre les élèves-officiers et le personnel de l'école de l'air de Tikrit et contre les détenus de la prison de Badouch, ont laissé place à l'identification des principaux responsables de ces crimes.

6. Des activités de terrain essentielles liées au recueil d'éléments de preuve, comme la numérisation et l'archivage des éléments trouvés concernant l'EIIL et les fouilles de charniers se sont poursuivies pendant la période considérée, sur tous les axes d'enquête, mais avec un accent accru sur les pistes où l'enquête structurelle est encore en cours d'achèvement. L'amélioration des délais de traitement des éléments de preuve, dont il a été fait état au cours de la dernière période, a permis d'étoffer rapidement la collection de preuves de l'Équipe.

7. Le concours sur lequel l'Équipe a pu constamment compter de la part du Gouvernement iraquien, de l'appareil judiciaire iraquien et des autorités du Gouvernement de la Région du Kurdistan lui a permis de mettre efficacement en œuvre son mandat. De nombreuses initiatives en cours liées, notamment, à la constitution des dossiers et au partage de l'information, sont un travail de collaboration ; elles ont contribué à renforcer encore ce partenariat. L'Équipe se félicite également des contributions volontaires qu'elle continue de recevoir des États Membres, ainsi que de la participation des communautés touchées, des ONG locales et internationales et des partenaires internationaux, qui lui ont permis de progresser dans sa collecte d'éléments de preuve et son travail d'enquête.

II. État d'avancement des enquêtes

A. Avancement des enquêtes prioritaires

8. L'Équipe a continué de progresser dans ses enquêtes sur les crimes internationaux commis par l'EIIL en Iraq. Les six groupes d'enquête travaillant sur le terrain et deux groupes d'enquête thématique préposés à cette tâche depuis Bagdad, Dahouk et Erbil ont maintenu leurs capacités d'enquête sur les crimes commis contre les différentes communautés et continué, ce faisant, d'étoffer leur base d'éléments de preuve, laquelle sert maintenant pour les enquêtes et poursuites engagées à l'échelon national.

9. Un nouveau rapport d'analyse a été établi, au cours de la période à l'examen, sur le dossier relatif aux crimes commis par l'EIIL contre la communauté chrétienne en Iraq. Ce rapport prend appui sur les cinq analyses de dossiers menées à bien au cours des précédentes périodes sur les questions suivantes : traitement des crimes commis contre la communauté yézidie à Sinjar depuis août 2014 ; massacre des élèves-officiers et des membres du personnel militaire de l'école de l'air de Tikrit en juin 2014 ; crimes commis en juin 2014 par l'EIIL à la prison de Badouch, près de Mossoul, et dans les environs ; réseau Rawi et facilitation financière de l'EIIL ; mise au point et emploi d'armes chimiques et biologiques par l'EIIL en Iraq. L'Équipe compte que les rapports d'analyse concernant les dossiers relatifs à la destruction par l'EIIL de sites du patrimoine culturel en Iraq, à la direction et à la structure hiérarchique de l'EIIL à Mossoul et Tell Afar, et aux crimes commis par l'EIIL contre les autres communautés à Sinjar et dans les environs seront achevés dans les prochains mois.

10. La bonne coopération mise en place avec le Conseil supérieur de la magistrature en Iraq, et en particulier avec le Président de la Cour suprême qui est à sa tête est demeurée d'une importance critique pour les activités d'enquête de l'Équipe. Les

juges d'instruction et les enquêteurs des tribunaux de tout l'Iraq ont joué un rôle déterminant à cet égard, qui mérite d'être salué. Une part non négligeable des progrès et des succès enregistrés dans l'enquête au cours de la période à l'examen reste due à leur contribution.

11. L'Équipe se félicite de l'appui extrabudgétaire qu'elle a reçu au cours de la période de la part de l'Allemagne, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Inde, des Pays-Bas et de l'Union européenne et qui lui a permis de progresser sur un grand nombre de dossiers d'enquête et de dossiers thématiques prioritaires.

Crimes commis contre la communauté chrétienne

12. L'enquête sur les crimes commis par l'EIIL contre la communauté chrétienne en Iraq a nettement progressé en contribuant aux linéaments d'une analyse de dossier. L'Équipe a notablement étoffé sa base d'éléments de preuve grâce à la collecte et à l'examen d'éléments numériques et documentaires, et en procédant à des entretiens en tête à tête avec les témoins et à des filtrages, ainsi qu'à l'aide de missions de terrain menées sur plusieurs sites prioritaires, à savoir Hamdaniya, Bartala, Keramlais et Mossoul. Les éléments de preuve recueillis à ce jour ont permis d'étayer plus solidement les constats préliminaires selon lesquels l'EIIL a commandité des actes constitutifs de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre contre la communauté chrétienne d'Iraq (transferts forcés, persécutions, pillages, violences et esclavage sexuels, entre autres) et d'autres traitements inhumains tels que des conversions de force et la destruction délibérée de sites du patrimoine culturel.

13. Les missions de terrain effectuées au cours de la période ont permis à l'Équipe de dialoguer avec les communautés et les chefs religieux locaux, et ainsi, de renforcer son action de proximité et sa coopération avec des personnes très respectées de la communauté chrétienne et d'approcher un plus grand nombre de victimes et de témoins potentiels, ainsi que de corroborer des éléments de preuve nouveaux ou existants. Les témoignages recueillis ont confirmé que l'EIIL avait commandité des infractions tels que la saisie de biens, ou le pillage et la destruction de sites du patrimoine culturel. Les éléments recueillis ont également permis à l'Équipe d'enquêter sur des sujets socialement sensibles tels que les violences sexuelles commises contre des membres de la communauté chrétienne et leur réduction en esclavage, ainsi que sur les conversions religieuses forcées. L'Équipe a également continué de renforcer ses liens avec ses interlocuteurs internationaux et locaux qui ont contribué très tôt à rendre compte de l'expérience subie par la communauté chrétienne sous l'occupation de l'EIIL et à recueillir des éléments de preuve testimoniales, documentaires et numériques sur la destruction de sites du patrimoine culturel chrétien. Des pièces à conviction, telles que magazines de propagande, publications, discours prononcés en public, fatwas et directives internes, indiquent en outre que l'EIIL ciblait à dessein les chrétiens, leurs sites religieux et leurs biens.

14. En outre, l'Équipe a identifié des responsables et des membres de premier plan de l'EIIL qui ont participé en juillet-août 2014 à l'attaque et à la prise des trois villes à majorité chrétienne de la plaine de Ninive : Hamdaniya, Keramlais et Bartala. Des documents de l'EIIL et des disques durs recueillis au cours d'entretiens avec les témoins ou saisis à l'occasion de la libération des trois villes ont permis à l'Équipe de répertorier l'identité des dirigeants de l'EIIL dans la plaine de Ninive et de confirmer qu'ils ont pris part aux crimes commis contre la communauté chrétienne. L'analyse de dossiers fournis par le ministère public iraquien a également permis de corroborer l'identité de ces membres de l'EIIL. Plus récemment, de nouveaux témoignages ont confirmé une fois de plus l'identité des dirigeants de l'EIIL à Hamdaniya et Bartala qui ont facilité l'enlèvement et la disparition des victimes

chrétiennes de Mossoul. Les résultats d'une analyse préliminaire indiquent que la plupart des membres de l'EIIL responsables des attaques perpétrées dans la plaine de Ninive étaient originaires de la partie orientale de Mossoul et des villages environnants, le reste de leurs effectifs se composant de quelques combattants étrangers venus d'Asie centrale et d'Europe. L'Équipe continuera de s'attacher à identifier en priorité les personnes présentant un intérêt pour avoir directement pris part à la commission de ces crimes internationaux.

15. Au cours de la période considérée, l'Équipe a également commencé à élargir ses investigations et à recueillir des éléments de preuve sur les crimes commis contre la communauté chrétienne à Mossoul, après la prise de la ville par l'EIIL en juin 2014. Plusieurs victimes ont été identifiées et interrogées. Les témoignages recueillis tendent à indiquer que les membres de la communauté chrétienne de Mossoul ont été victimes de conversions religieuses forcées, de violences sexuelles et de violences fondées sur le genre, de meurtres, de saisies de biens et d'articles de valeur et de pillages, ainsi que de la destruction de leurs sites religieux et culturels. L'Équipe continuera de concentrer son attention sur certains quartiers de Mossoul où ont vécu plusieurs dirigeants de l'EIIL et sur les victimes chrétiennes enlevées à Hamdaniya et Bartala et amenées ensuite à Mossoul.

Mise au point et emploi d'armes chimiques et biologiques par l'EIIL

16. Des enquêtes sur la mise au point et l'emploi d'armes chimiques et biologiques par l'EIIL ont livré des éclairages supplémentaires à l'appui d'un rapport d'analyse sur le fond. L'Équipe s'est rendue sur les lieux où s'étaient produits les incidents, a rencontré les populations touchées et les autorités iraqiennes et a conservé une importante quantité de preuves testimoniales, numériques et documentaires. Les principaux axes d'enquête, durant cette période, visaient à établir les preuves des arrangements relatifs au financement, à l'approvisionnement et à la logistique de l'EIIL et de ses liens avec les éléments de commandement, à mieux comprendre quels étaient les sites présumés de fabrication, de production et d'utilisation d'armes en l'Iraq, à obtenir un complément d'informations sur les agents fabriqués par l'EIIL et les vecteurs employés, à analyser les conséquences à long terme des attentats pour les victimes, et enfin, à identifier les éléments de preuve et la documentation de l'époque et à permettre aux acteurs sur le terrain d'y accéder au cours des périodes concernées.

17. Concernant, plus particulièrement, l'attaque perpétrée contre Taza Khormatu le 8 mars 2016, l'Équipe s'est particulièrement attachée à détecter les armes chimiques potentiellement fabriquées par l'EIIL et les vecteurs utilisés dans l'attaque. Elle s'est efforcée de trouver des experts techniques à même de fournir des informations spécialisées sur les munitions, les restes explosifs et les matériaux récupérés dans les environs de Taza Khormatu et de les analyser. Plus largement, l'Équipe a identifié dans sa collection une importante quantité d'éléments de preuve prélevés sur le champ de bataille, notamment des états de paie et des éléments de la correspondance de l'EIIL, ainsi que dans les dossiers judiciaires, et qui servent à établir un lien entre les activités des personnes soupçonnées d'avoir joué un rôle de premier plan et leur champ de compétence potentiel et à redéfinir la chronologie de leurs activités associées. Elle a examiné des preuves d'indemnisation de familles pour le « martyr » de leurs membres tués alors qu'ils manipulaient des armes chimiques pour le compte de l'EIIL, et des registres des formations dispensées par l'EIIL à des agents de haut rang sur l'utilisation de substances chimiques comme armes, notamment des engins à dispersion chimique. Les éléments disponibles donnent lieu d'inférer que l'EIIL a fabriqué et produit des roquettes et mortiers chimiques, des munitions chimiques pour lance-roquettes, des têtes de missile chimiques et des dispositifs explosifs de circonstance. En outre, le programme de l'EIIL comprenait la mise au point, la mise à l'essai, la militarisation et le déploiement d'un éventail d'agents chimiques comme

le phosphore d'aluminium, le chlore, la bactérie *Clostridium botulinum*, le cyanure, la nicotine, la ricine, et le sulfate de thallium. L'Équipe poursuit son analyse des éléments de nature à prouver un recours à ce type d'agents.

18. Les échanges et la coopération ciblés avec les autorités judiciaires iraqiennes se sont poursuivis, dans le cadre de la communication à l'Équipe d'archives et de dossiers judiciaires. L'expertise judiciaire iraqienne a livré des informations précieuses sur les activités locales ainsi que sur la présence et les agissements de certaines unités militaires de l'EIIL dans les zones concernées par les attaques à l'arme chimique. L'Équipe a également collaboré avec des entités internationales, y compris d'autres entités du système des Nations Unies, à la collecte et à l'analyse d'éléments susceptibles de prouver l'existence de restes d'armes chimiques en Iraq. Il est probable que les échanges qu'elle a eus avec des experts médicaux au sujet des éléments de preuve contribueront à mieux faire comprendre globalement les effets à long terme d'une exposition aux agents de guerre chimique, en particulier les complications médicales dont souffrent actuellement les résidents de Taza Khormatu (maladies chroniques, cancers et troubles de la reproduction, notamment).

19. Dorénavant, l'Équipe va continuer à synthétiser et analyser les données qu'elle vient de mettre au jour dans ses collections, et en particulier les documents relatifs aux opérations de l'EIIL sur le champ de bataille. Elle sollicitera également l'analyse et l'avis d'experts sur certaines questions ou certains éléments de preuve, et procédera à une analyse juridique détaillée des liens trouvés avec les personnes présentant un intérêt, et des formes spécifiques de criminalité et de responsabilité associées aux infractions susceptibles d'être constitutives des crimes les plus graves en vertu du droit international.

Destruction du patrimoine culturel et religieux

20. L'Équipe a enquêté plus avant sur la destruction par l'EIIL de sites culturels et religieux des différentes communautés et minorités iraqiennes. Sachant que toutes les communautés iraqiennes ont été touchées, elle a procédé globalement en se concentrant, pendant la période considérée, sur plusieurs zones situées dans la province de Ninive, dans le cadre d'un partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

21. Les activités d'enquête menées dans la plaine de Ninive et à Mossoul ont permis de dresser un inventaire préliminaire de plus de 150 sites kaka'i, shabak et turkmènes chiites soupçonnés d'avoir été détruits par l'EIIL, et de répertorier également les déplacements forcés, les disparitions et parfois les meurtres de membres de ces communautés. Actuellement, 24 sites chiites turkmènes, 58 sites shabak et 16 sites kaka'i de l'est de Ninive sont considérés comme prioritaires pour les enquêtes à venir. L'Équipe a également identifié de nombreux sites yézidis et sélectionné 63 sites en vue d'une analyse et d'une enquête préliminaires, dont les temples de Cheik Hassan et Cheik Mand. En outre, elle a répertorié plus de 90 églises chrétiennes de la plaine de Ninive potentiellement endommagées ou détruites par l'EIIL lors du déplacement massif de membres de la communauté chrétienne. Des témoignages directs de la destruction par l'EIIL d'un certain nombre de sites chrétiens ont été recueillis, notamment sur la destruction de l'église de l'Immaculée Conception (al-Tahira) et de l'église Saint-Georges (Mar Gorgis) à Hamdaniya, de l'église/monastère Santa Barbara de Keramlais, de l'église Saint-Simon (Mart Shmoni) à Bartala, du monastère Saint-Behnam (Mar Bahnam) et du monastère frère Sainte-Sarah (Mart Sarah) à Khidr Ilyas, ainsi que de l'église Al-Tahira et de l'église Notre-Dame de l'Heure (Al-Sa'aa) à Mossoul. En outre, l'Équipe a identifié des lieux de culte et des sites du patrimoine à Tikrit, tels que le sanctuaire sunnite de 40 figures de l'islam, qui ont été gravement endommagés ou détruits par l'EIIL. Au cours de cette première phase d'enquête, les

sites initiaux de l'intérieur et de la périphérie de Tell Afar ont également été traités à titre prioritaire par l'Équipe, ce qui a permis d'identifier dans les environs de nombreux sites supplémentaires qui n'avaient pas été signalés dans les déclarations précédentes. Enfin, l'Équipe a entamé des recherches spécifiques sur la destruction du tombeau du prophète Jonas et du musée de Mossoul.

22. Grâce à son travail d'enquête sur le terrain, l'Équipe a pu recueillir des preuves supplémentaires sur des sites précédemment identifiés et a étendu son enquête à des sites qui venaient de l'être. Des témoignages ont été recueillis sur certaines attaques, notamment des témoignages de gardiens des sites, ainsi que des enregistrements d'acteurs locaux et internationaux, et des vidéos tournées par l'EIIL. Des éléments de preuve tels que des brochures de propagande contenant des déclarations d'intention et des directives internes de la direction de l'EIIL ont également été identifiés et mis en lieu sûr. En outre, des images satellites ont été demandées, sur la base de pistes et de preuves fournies par les parties prenantes nationales (autorités iraqiennes de premier plan, organisations de la société civile, personnalités religieuses, gardiens des sites, notamment) ainsi que par les acteurs internationaux. Cela a permis de procéder à une analyse approfondie des schémas spatio-temporels des attaques de l'EIIL contre le patrimoine culturel et religieux compte tenu des attaques signalées contre des membres de la communauté, y compris le grand nombre de ceux qui sont portés disparus ou présumés avoir été tués par l'EIIL. Grâce à une mobilisation plus large de la population et à la recherche de nouveaux témoins, de nouvelles pistes d'enquête sont apparues. Identifier de nouveaux témoins oculaires et les approcher restera une priorité au cours de la prochaine période examinée.

23. Les éléments de preuve obtenus jusqu'à présent montrent que les sites religieux et culturels ont été soit détruits de propos délibéré, soit repris et occupés par l'EIIL, parfois à des fins militaires, et, par suite, gravement endommagés ou détruits. Bien que les études se poursuivent sur les motivations et les méthodes de l'EIIL, il semble que ce dernier ait recouru à des explosifs et du matériel lourd pour détruire un grand nombre de ces sites. Certains responsables de ces crimes au sein de l'EIIL ont été identifiés, mais l'Équipe entend redoubler d'efforts en vue de produire au cours de la prochaine période un rapport d'analyse sur les dossiers traités.

Crimes commis contre la communauté yézidie

24. L'Équipe a continué à recueillir des preuves sur les attaques commises par l'EIIL contre la communauté yézidie à Sinjar et elle a mis à jour le document d'information correspondant. En outre, elle procède actuellement à un examen et à une analyse approfondis des preuves recueillies sur les crimes commis contre d'autres communautés à Sinjar et dans sa périphérie. L'accent est mis en particulier sur toutes les personnes – sunnites pour la plupart – qui ont été ciblées pour avoir collaboré avec la police, l'armée ou un autre organe de l'État iraquien. Une analyse de ces crimes proprement dits devrait être menée au cours de la prochaine période.

25. En ce qui concerne ses enquêtes sur les crimes commis à Sinjar et dans ses environs, l'Équipe a continué à mettre à jour et à étoffer sa liste d'auteurs d'infractions identifiés, qui compte actuellement 2 181 personnes, dont 156 combattants étrangers. Des dossiers très détaillés ont été constitués sur 30 personnes présentant un intérêt prioritaire. L'Équipe a approfondi sa compréhension du réseau des membres de l'EIIL qui sont à l'origine de l'attaque de Sinjar et des meurtres et autres crimes – relevant, notamment, de la réduction en esclavage –, qui ont été perpétrés par la suite contre la population yézidie de Sinjar. Dans le cadre de la constitution des dossiers relatifs à chaque responsable de crime, à laquelle elle s'attache en priorité, l'Équipe a travaillé en collaboration avec les autorités iraqiennes, y compris les entités kurdes, et d'autres États Membres qui participent

aux enquêtes et aux poursuites engagées contre les membres de l'EIIL mêlés à des crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou actes de génocide.

26. En outre, l'Équipe a poursuivi ses enquêtes sur les crimes commis contre la communauté yézidie à Kojo, Soulaqa, Qani et dans le district nord de Sinjar, à Hardan. Les preuves scientifiques supplémentaires qu'a permis de recueillir la fouille des charniers sur ces quatre lieux ont ouvert d'autres pistes, que les enquêteurs suivent actuellement. L'Équipe a notablement progressé, en particulier, dans l'enquête sur les meurtres commis à Hardan et Qani et a recueilli des témoignages qui ont permis de jeter quelque lumière sur les événements, y compris les victimes, les rescapés et les auteurs de crimes potentiels. Elle sait gré aux ONG qui ont transmis les déclarations des témoins et les informations relatives à ces crimes. Les analyses d'ADN se sont également poursuivies aux fins de l'identification des victimes. Une troisième cérémonie est prévue au cours de la prochaine période dans le cadre de la restitution des restes qui ont pu être identifiés.

27. L'Équipe a également élargi son champ d'investigation dans l'enquête menée sur les crimes commis contre la population yézidie à Tell Afar et dans ses environs. Une analyse approfondie de la direction et de la structure hiérarchique de l'EIIL à Tell Afar a été entamée, eu égard au rôle central qu'y a joué la base de l'EIIL dans de nombreux actes criminels commis contre la communauté yézidie, et, notamment : le meurtre de plusieurs hommes yézidis de Bir Alou Antar, au nord de la ville ; l'organisation de l'esclavage sexuel de femmes et de filles yézidies ; l'entraînement de jeunes garçons et d'adolescents yézidis au maniement des armes, ainsi que la direction de l'attaque de Sinjar et les meurtres ultérieurs de yézidis qui avaient tenté de s'échapper à partir du 3 août 2014. La fouille de la fondrière de Bir Alou Antar, qui sera effectuée dans la période qui vient, devrait livrer un précieux ensemble de preuves scientifiques sur ces crimes. On estime qu'elle devrait permettre de recouvrer les restes d'au moins 400 à 500 hommes yézidis tués à cet endroit, selon les informations disponibles, le 26 avril 2015 ou autour de cette date. Afin d'identifier les responsables de l'EIIL à Tell Afar, l'Équipe a poursuivi son travail d'identification de témoins et de sources clés afin de passer en revue l'ensemble des éléments de preuve disponibles. Une équipe spéciale a été chargée d'enquêter sur les crimes commis contre différentes communautés à Bir Alou Antar et Tell Afar et dans les environs. Une analyse de dossier détaillant les éléments de preuve recueillis sur ces crimes, ainsi que les principaux auteurs de l'EIIL impliqués, est en préparation ; elle devrait être achevée dans le courant de la prochaine période.

Crimes commis contre la communauté sunnite

28. L'Équipe a élargi son enquête sur les crimes commis par l'EIIL contre la communauté sunnite d'Anbar. L'enquête a nettement progressé sur les crimes commis contre des membres de la tribu d'Albou Nimr, à savoir l'exécution de centaines d'entre eux dans le cadre de différents événements survenus à Haditha, Ramadi et au lac du Tharthar et dans les environs, entre 2014 et 2016. L'Équipe a recueilli des éléments supplémentaires sur plusieurs incidents, notamment les circonstances des crimes et l'identité de ceux qui les ont commis au sein de l'EIIL. Elle s'est penchée en particulier sur deux incidents : l'exécution de 15 membres de la tribu d'Albou Nimr dans le désert du Tharthar avant le 20 octobre 2014 et celle d'environ 46 autres au rond-point de Bakr, à Hit, le 28 octobre 2014.

29. Au cours de la période à l'examen, de nouveaux éléments de preuve ont été obtenus grâce à l'interrogation et au filtrage des victimes et des témoins, ce qui a permis d'acquérir de précieuses informations sur le traitement de la population sunnite par l'EIIL, ainsi que sur certains actes criminels commis dans la province d'Anbar, tels que des exécutions publiques, des actes de torture et des traitements

cruels, inhumains et dégradants, ainsi que la destruction massive de biens, y compris d'éléments du patrimoine culturel. La poursuite des échanges avec la société civile et les représentants de la communauté touchée a permis d'identifier d'autres victimes et témoins. L'Équipe a également renforcé sa coopération avec les autorités judiciaires, qui lui ont communiqué de nouvelles informations et preuves de première importance. En outre, la collecte et l'analyse de preuves numériques et documentaires telles que fatwas et documents à l'intention des médias, ont permis de se faire une meilleure idée du ciblage délibéré des individus et des communautés d'Anbar qui s'opposaient à l'idéologie de l'EIL. Une analyse approfondie des structures de commandement de l'EIL à l'époque a corroboré les informations de l'Équipe sur plusieurs membres de l'EIL responsables des crimes commis dans cette zone contre la communauté sunnite et conduit à l'identification de suspects supplémentaires. L'Équipe a également poursuivi sa collaboration avec les communautés touchées et les autorités locales pour aider à l'identification et à la fouille des charniers de la province d'Anbar. Informée de la découverte récente d'un charnier, elle enquête actuellement sur les lieux pour chercher à identifier le ou les incident(s) correspondant(s).

30. Au cours de la prochaine période, l'Équipe s'attachera à recueillir des éléments de preuve supplémentaires afin de combler les lacunes de l'enquête et de produire un premier rapport d'enquête qui rendra compte des principaux incidents sur lesquels porte cette dernière, de la nature des délits commis et des auteurs identifiés. À cette fin, elle continuera à recueillir des témoignages, et en priorité ceux des rescapés et témoins directs des crimes commis par l'EIL, tout en veillant à communiquer avec le reste de la communauté, y compris les femmes et les enfants, et à tenir compte de leur apport. En outre, elle prévoit de renforcer sa collaboration avec les partenaires locaux, notamment les autorités judiciaires, les ONG et les organisations qui ont rapporté les crimes commis par l'EIL dans la province d'Anbar, en vue d'obtenir des éléments de preuve supplémentaires, notamment les dossiers judiciaires pertinents.

Crimes commis à Mossoul et dans sa périphérie

31. Au cours de la période, l'enquête sur l'exécution, les 10 et 11 juin 2014, de masses de détenus de la prison de Badouch s'est poursuivie ; un document d'information actualisé est en cours d'élaboration à cet égard. L'Équipe a interrogé un certain nombre d'autres témoins de l'événement, y compris des rescapés, qui ont corroboré par de nouvelles preuves les circonstances dans lesquelles un millier de détenus environ, chiïtes pour la plupart, ont été pris pour cibles et exécutés par des membres de l'EIL à l'intérieur de la prison et à différents autres endroits. Les témoins ont été identifiés et retrouvés grâce aux déclarations des détenus de Badouch, transmises par les autorités judiciaires irakiennes, ainsi qu'aux enquêtes de l'Équipe. Les activités de proximité menées à la suite de la fouille du charnier principal, situé dans un fossé asséché du désert proche de la prison de Badouch, ont conduit à l'identification d'autres parents des victimes, dont l'aide a permis d'étayer les circonstances de l'événement.

32. Au moyen d'autres éléments, on a pu confirmer que d'autres groupes plus réduits de détenus en majorité chiïtes avaient été tués à différents endroits, et, pour certains, exécutés, le 11 juin 2014. L'Équipe a notamment retrouvé et interrogé la seule victime à avoir survécu, pense-t-on, à la deuxième exécution collective la plus importante de détenus chiïtes de la prison de Badouch, survenue au sud de Mossoul. Cette zone, où l'EIL poursuit ses activités hostiles, contiendrait les restes de quelque 85 détenus chiïtes de la prison de Badouch, ainsi que des policiers et soldats exécutés par l'EIL pendant la prise de Mossoul.

33. L'Équipe va continuer de s'efforcer de retrouver et d'interroger les victimes et les témoins des exécutions collectives de ces détenus de la prison de Badouch, pour

la plupart chiïtes ; elle va, plus précisément, s'attacher à identifier et confirmer les lieux restants. Elle entend également identifier les dirigeants de l'EIIL responsables de ces crimes, en interrogeant ceux de ses membres déjà condamnés qui sont responsables des exécutions en masse des détenus de Badouch.

34. Parallèlement, l'Équipe a élargi son champ d'investigation et poursuivi son enquête sur les policiers et soldats pris pour cible par l'EIIL pendant son occupation de Mossoul. Grâce aux témoins et aux victimes filtrés et interrogés ainsi qu'à la bonne coopération avec les organisations non gouvernementales et les autorités irakiennes, l'Équipe a pu tirer plusieurs conclusions préliminaires.

Crimes commis à Tikrit et dans sa périphérie

35. Au cours de la période considérée, l'Équipe a continué à enquêter sur les crimes commis entre 2014 et 2015 par l'EIIL contre la population civile de Tikrit et d'Alam, et à recueillir de nouveaux éléments de preuve sur le massacre d'élèves-officiers non armés et de membres du personnel de l'école de l'air de Tikrit, en juin 2014.

36. En juin, l'Équipe a publié en coopération avec SITU Research une vidéo présentant ses conclusions préliminaires concernant le massacre des élèves-officiers et de militaires de l'école de l'air de Tikrit. Ce support numérique de l'enquête criminalistique s'appuie sur le document produit l'an dernier au sujet de cet événement. L'Équipe continue d'enquêter sur ce massacre et sur ses liens avec les crimes commis contre la population civile de la région.

37. Grâce à plusieurs témoignages, l'Équipe a pu brosser un tableau plus clair de la vie sous l'occupation de l'EIIL. Lorsque ce dernier a commencé sa progression vers Tikrit et Alam, les civils chiïtes qui en avaient les moyens ont pris la fuite, sachant que l'EIIL s'en prendrait à eux. D'autres n'ont eu d'autre choix que de rester. Parmi ceux qui sont restés, beaucoup ont été arrêtés, d'autres n'ont jamais été revus et on n'en a plus jamais entendu parler. Entre juin 2014 et mars 2015, d'après les témoignages, les civils ont subi la destruction de leurs maisons, la saisie de leurs biens, ils ont dû prêter allégeance à l'EIIL ou « se repentir » sous la contrainte, et ils ont été forcés d'assister à des exécutions publiques. Les femmes n'étaient pas autorisées à quitter leur maison seules, et les hommes étaient tenus à un code vestimentaire strict. Lorsque les dirigeants de l'EIIL ont compris que l'idéologie et le régime de terreur que ce dernier avait mis en place ne pourraient jamais être acceptés par une partie de la population, ils ont lancé à celle-ci un ultimatum, menaçant de tuer tous les récalcitrants qui ne partiraient pas sur le champ.

38. Au cours de la période à l'examen, l'Équipe a identifié les unités et les membres de l'EIIL qui étaient actifs à Tikrit et Alam et recueilli des preuves supplémentaires sur la structure de l'EIIL dans cette région, y compris la présence dans ses rangs de miliciens mineurs. L'Équipe continuera de collaborer avec les autorités nationales, en particulier les autorités judiciaires, ainsi qu'avec les collectivités locales, afin de rassembler des preuves sur les auteurs des crimes commis contre la population civile de Tikrit et d'Alam.

B. Groupes thématiques spécialisés : mutualiser les compétences pour traiter les principaux aspects des enquêtes

39. Parallèlement aux principaux travaux de ses groupes d'enquête sur le terrain, l'Équipe a continué de renforcer ses capacités dans des domaines transversaux spécialisés afin de pouvoir mener ses activités dans le respect des normes internationales.

Crimes sexuels et fondés sur le genre et crimes contre des enfants

40. En raison de l'ampleur des crimes sexuels et fondés sur le genre commis contre la communauté yézidie, l'Équipe a continué à consacrer d'importantes ressources à cette enquête au cours de la période. Elle a interrogé plusieurs rescapées de violences sexuelles, dont certaines n'avaient pas 10 ans lorsqu'elles ont été réduites en esclavage sexuel par l'EIIL. Ces femmes, qui ont bénéficié du soutien des psychologues de l'Équipe, ont confirmé comment se passait le processus, déjà décrit précédemment, et apporté des preuves supplémentaires des mariages forcés subis par les femmes et les filles yéziides. Les entretiens avec les rescapées ayant passé plusieurs années en captivité ont été particulièrement utiles pour identifier les membres de l'EIIL, y compris les combattants étrangers. Ces informations ont été transmises également à des tierces parties pour les besoins de leurs propres enquêtes. Dans les prochains mois, l'Équipe compte organiser des entretiens avec des rescapé(e)s resté(e)s huit ans en captivité, qui devraient apporter des informations supplémentaires sur un certain nombre de personnes présentant un intérêt. En parallèle, l'Équipe prépare ses premiers entretiens avec des hommes âgés yéziides réduits en esclavage, qui devraient aider à appréhender plus largement l'ampleur de la violence fondée sur le genre subie par les yéziides aux mains de l'EIIL.

41. L'EIIL a commis des violences et des crimes fondés sur le genre contre des enfants de toutes les communautés, et l'Équipe a continué à recueillir d'importants témoignages sur les mariages forcés de filles turkmènes chiites. Sur la base des éléments recueillis jusqu'à présent, elle procède actuellement à une analyse de la typologie des violences fondées sur le genre et des crimes commis contre des enfants de la communauté turkmène chiite, sur laquelle elle s'appuiera pour la suite de son enquête. Les résultats de l'analyse des conclusions factuelles et juridiques faites sur la typologie des mariages forcés conclus sous la contrainte de l'EIIL ont été transmis à une tierce partie enquêtant sur un individu soupçonné d'être impliqué dans le mariage forcé d'une fille sunnite. Parallèlement, l'Équipe a enquêté sur les pistes fournies par les organisations de la société civile au sujet de l'enlèvement de membres de la communauté shabak, notamment de femmes et de filles. En dépit des difficultés engendrées par les sensibilités culturelles et la sous-déclaration des crimes contre cette communauté, ces pistes devraient permettre de faire la lumière sur les crimes fondés sur le genre commis contre cette minorité.

42. L'enquête menée par l'Équipe sur l'utilisation d'enfants soldats par l'EIIL a été élargie aux autres communautés. En plus des entretiens menés avec de jeunes témoins turkmènes yéziides et chiites, l'Équipe a identifié des sources faisant état de l'enrôlement et de l'utilisation de garçons sunnites. Les résultats de l'analyse, à ce stade, montrent à quel point l'idéologie et les méthodes de recrutement de l'EIIL diffèrent selon qu'il s'agit de garçons sunnites ou de garçons issus des minorités religieuses, lesquels ont subi enlèvements et conscription. En revanche, les garçons sunnites ont été la cible de la propagande de l'EIIL ; dans certains cas, les familles et les communautés ont subi des pressions pour accepter d'enrôler leurs fils. Après un processus de recensement interne des éléments de preuve qui manquent encore sur l'utilisation d'enfants soldats, de nouvelles pistes d'enquête ont été ouvertes pour remédier à ces lacunes ; elles portent notamment sur la manière dont les dirigeants de l'EIIL ont pris part à ces crimes. Alors que la nature des crimes de l'EIIL était souvent fonction du sexe et de l'âge des victimes, l'Équipe a établi l'existence de crimes commis contre des enfants qui ne relèvent pas du recrutement de garçons et de la violence sexuelle contre les filles : entre autres, les cas où des enfants ont assisté à des crimes contre des membres de leur famille, ou encore, l'incidence sur les enfants de crimes commis contre des communautés entières, comme les déplacements forcés.

43. L'Équipe a sensiblement progressé, d'autre part, dans l'enquête sur les crimes commis par l'EIIL contre des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queers. Outre la collecte d'éléments de preuve sur les exécutions publiques d'hommes et de garçons accusés d'homosexualité, des informations supplémentaires sur les structures de l'EIIL impliquées dans ces crimes ainsi que sur les différents membres de l'EIIL responsables de ces exécutions ont été recueillies. Une première analyse des crimes commis par l'EIIL contre la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et queer a été réalisée sur cette base ; elle porte sur la typologie des crimes, l'idéologie, les structures de l'EIIL et les personnes d'intérêt impliquées. L'aide et le concours des ONG, qui ont fourni plusieurs pistes précieuses, ont été à cet égard indispensables. L'Équipe continuera à travailler en étroite collaboration avec la société civile pour continuer de progresser dans l'enquête.

Financement des crimes de l'EIIL

44. L'Équipe a considérablement étoffé sa base d'éléments de preuve contre ceux qui, dans les réseaux commerciaux de services monétaires, ont fourni un soutien logistique à l'EIIL et tiré profit de ses campagnes de violence. Des liens fonctionnels ont été établis entre les réseaux de Mossoul et Bagdad et les réseaux régionaux plus importants du Moyen-Orient et de la région du Golfe. Les éléments dont on dispose démontrent une association étroite entre plusieurs membres clés et chefs locaux de l'EIIL et certaines entreprises de services monétaires, qui se sont rendues complices de systèmes d'extorsion de fonds à la population locale, dans lesquels elles assuraient la gestion et le transfert des richesses pillées. Ils montrent en outre que ces réseaux suivaient les règles et règlements définis par le Trésor de l'EIIL, Bayt al-Mal, et opéraient sous la supervision directe de l'EIIL.

45. Parallèlement, l'ouverture d'une troisième piste d'enquête sur la prise de contrôle et l'exploitation par l'EIIL du pétrole iraquien a permis de mieux comprendre comment ce dernier était financé, des sources de revenus de décaissements finaux des fonds aux groupes chargés des opérations. À partir de la piste des services monétaires de transfert de fonds dont les activités ont servi à financer l'EIIL et de la gestion des richesses de l'EIIL par Bayt al-Mal, l'Équipe a continué à développer sa base d'éléments de preuve concernant le financement par l'EIIL des crimes internationaux commis en Iraq. Des liens entre les différents axes d'enquête, notamment les revenus pétroliers de l'EIIL et le réseau d'entreprises de services monétaires précédemment identifié, ont également été établis.

46. L'Équipe s'est employée à recueillir des témoignages de personnes ayant directement connaissance des activités de financement de l'EIIL. Elle a révélé l'ampleur de son exploitation des marchés monétaires, l'usage qu'il faisait des infrastructures de paiement par cartes prépayées ou cartes à mémoire à valeur enregistrée pour faire entrer et sortir l'argent de Mossoul, et de quelle façon, durant son occupation du territoire, il contrôlait tous les aspects de l'économie. On peut voir d'après ces éléments que l'EIIL avait pris le contrôle des économies locales, qu'il dépouillait en ciblant spécifiquement les biens et les richesses des groupes minoritaires ou de ceux qu'il jugeait apostats. Les témoignages ont permis d'identifier les membres de l'EIIL responsables des activités de contrebande de pétrole du groupe à Qayyara et de confirmer que l'EIIL contrôlait, sur place, la raffinerie de pétrole, et collectait et gérait les revenus dérivés de cette position de contrôle. L'analyse de documents internes de l'EIIL révèle qu'en 2016, des personnes impliquées dans cette activité ont versé, au titre de la zakat, au département de l'EIIL chargé de ces dons (Diwan al-Zakat) des sommes se rapportant au commerce du pétrole, ce qui est révélateur sur les rouages de l'administration de l'EIIL.

47. En outre, l'Équipe a entrepris une analyse approfondie du Diwan al-Jund, ministère des armées de l'EIIL, en passant au peigne fin les éléments de preuve qu'elle détient dans ses collections. À cet égard, l'analyse effectuée sur Bayt al-Mal s'est concentrée sur les états de paie du Diwan al-Jund concernant les combattants de l'EIIL, certains éléments montrant que le Diwan avait maintenu un solide système de comptabilité : Bayt al-Mal préparait des budgets et des états financiers mensuels pour les entités de l'EIIL y compris le Diwan al-Jund qui fournissent des informations sur les dépenses globales pour chaque mois, divisées entre les sommes allouées au titre du personnel et celles affectées aux opérations. Cette analyse a permis de mieux comprendre la structure militaire et de commandement de l'EIIL, y compris le rôle et le statut des combattants étrangers.

48. Un examen approfondi des éléments de preuve fournis par les lettres et documents rédigés par l'EIIL qui se rapportent au comité délégué, l'un de ses organes directeurs centraux, a également commencé. L'analyse a d'ores et déjà révélé la conception très centralisée et directive de l'administration du territoire qu'avait l'EIIL, notamment en Iraq. Principal organe de décision de l'EIIL, le comité délégué s'occupait de la gestion administrative et militaire du califat autoproclamé de ce dernier. Il est particulièrement intéressant de voir, dans le cadre des enquêtes en cours de l'Équipe, que le comité délégué supervisait étroitement les finances de l'organisation et avait autorité sur les décaissements militaires, y compris les primes décernées aux soldats pour hauts faits militaires et pour l'achat d'armes et de fournitures.

49. Au cours de la prochaine phase, l'Équipe poursuivra son étude de la prise de contrôle par l'EIIL du pétrole iraquien, de ce que recouvrait ce contrôle et de l'exploitation qu'il faisait de ce pétrole. Elle continuera à renforcer toutes les pistes d'enquête, à cartographier le réseau des entreprises de services monétaires qui ont sous-tendu les opérations de l'EIIL en lui fournissant l'architecture financière nécessaire, et à approfondir, preuves à l'appui, sa compréhension de la structure de direction de l'EIIL et des politiques et processus de gestion de sa richesse, avant de se pencher sur la responsabilité des hauts dirigeants de l'EIIL.

C. Composition de l'Équipe d'enquêteurs et installations à sa disposition

50. L'Équipe compte désormais 254 membres, dont 172 membres du personnel, 11 membres fournis par des gouvernements et 18 Volontaires des Nations Unies. La représentation équilibrée des genres et la répartition géographique équitable demeurent des priorités ; les femmes représentent actuellement 50 % du personnel des services organiques et d'appui, et sont équitablement représentées aux postes de haut niveau de l'Équipe.

51. Un vaste plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel a été achevé au cours de la période considérée et a permis de faire l'inventaire des effectifs actuels de l'Équipe, ainsi que de leurs compétences et de celles qui seraient nécessaires à l'avenir. Ce plan a en outre donné lieu à des discussions sur les meilleurs moyens de combler les lacunes dans la dotation en effectifs, notamment grâce à un appui extrabudgétaire supplémentaire. Les non-fonctionnaires et les membres du personnel recrutés au moyen de financements extrabudgétaires ont été pris en considération dans le plan, l'Équipe ayant jugé qu'il était essentiel d'en tenir compte dans les statistiques plus globales sur la parité des genres. L'Équipe a fait beaucoup de progrès en matière de parité des genres pour ce qui est des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires et, à ce jour, 50 % de ces postes sont occupés par des femmes. Le Groupe de travail sur la parité des genres de l'Équipe continue de faire la promotion

de cette question à tous les échelons et traite des questions liées au genre en ce qui concerne les recrutements, la fidélisation du personnel et le climat de travail général.

52. En consultation avec le Gouvernement iraquien, l'Équipe a accueilli de nouveaux experts nationaux en son sein au cours de la période considérée. En puisant dans les fonds extrabudgétaires et en pourvoyant les derniers postes vacants inscrits au budget ordinaire, elle prévoit de nommer 6 autres experts nationaux sous peu, ce qui portera ainsi à 27 le nombre d'experts iraqiens à son service.

53. Bien que des cas isolés de COVID-19 continuent de toucher le personnel de l'UNITAD et ses interlocuteurs nationaux, la pandémie n'a plus de répercussions majeures sur les activités de l'Équipe et toutes les mesures préventives nécessaires restent en place.

Mise à disposition de services d'experts par les États Membres

54. Les États Membres ont continué de fournir des services d'experts à l'Équipe, conformément au paragraphe 14 de la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité. Actuellement, 11 experts au total ont été mis à disposition par les autorités nationales de l'Égypte, de la Fédération de Russie, de la Jordanie et de la Suède. L'Allemagne, l'Arabie saoudite et la Finlande ont auparavant fourni des services d'experts.

55. L'Équipe continue d'accueillir favorablement la nomination d'experts nationaux par les États Membres en vue de leur détachement à l'appui de ses travaux. Le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité a diffusé un appel à candidatures en septembre afin de lancer une nouvelle campagne de recrutement d'experts qui joueraient un rôle considéré comme particulièrement crucial pour ce qui est de soutenir les enquêtes sur le terrain, l'analyse et l'exploitation des éléments de preuves, eDiscovery et la criminalistique.

III. Travaux d'enquête : collecte et stockage des éléments de preuve

A. Collecte de preuves authentiques, testimoniales et numériques

56. La collecte de preuves authentiques par l'Équipe est guidée par la nécessité de contribuer à combler les lacunes en matière de preuves identifiées lors de ses différentes enquêtes. L'approche globale, continue et cohérente du corpus des éléments de preuve potentiellement pertinents qui a été suivie jusqu'à présent a permis à l'Équipe de créer une cartographie détaillée des collections d'éléments de preuves dont disposent les autorités et la société civile.

57. À ce jour, l'Équipe a préservé et converti en fichiers numériques exploitables, conformément aux normes internationales, un total de plus de 5,5 millions de pages physiques de documents probants dans des tribunaux partout en Iraq. Cet effort a inclus la numérisation et l'obtention ultérieure d'exemplaires numériques ou d'inventaires provenant de quinze collections différentes. Au cours de la période considérée, l'Équipe a achevé la numérisation et l'obtention d'exemplaires provenant d'une organisation de la société civile. Cela a contribué de manière considérable à l'avancement de la préparation du dossier sur les crimes commis contre la communauté chrétienne.

58. L'UNITAD a également continué à convertir au format numérique les dossiers des tribunaux de Taza Khormatu, Bagdad, Mossoul et Tikrit, ainsi que de tribunaux de la Région du Kurdistan. Actuellement, l'Équipe prête son concours aux activités de numérisation sur six sites différents et traite environ 100 000 pages par semaine.

À l'appui de ce travail, elle a recruté plus de 30 vacataires locaux et les a formés aux meilleures pratiques de collecte, de préservation et d'archivage des éléments de preuve.

59. L'Équipe a continué à appliquer des méthodes d'enquête et d'analyse rigoureuses à de vastes collections de preuves documentaires. Au cours de la période considérée, elle a entrepris de mener une nouvelle série de missions d'évaluation sur les sites susmentionnés afin de mieux comprendre et cartographier les documents potentiellement disponibles et pertinents, et d'aligner ses activités de numérisation de manière plus efficace et efficiente sur les axes d'enquête prioritaires.

60. D'ici la fin de 2022, l'Équipe devrait avoir facilité la numérisation de plus de 7 millions de pages de preuves documentaires sur papier disponibles en Iraq. Elle remercie l'Union européenne pour les contributions financières qu'elle a versées à l'appui de ce projet. Elle tient également à remercier le Bureau de la démocratie, des droits de l'homme et du travail du Département d'État des États-Unis pour le soutien financier qu'il accorde au travail mené auprès des organisations de la société civile.

61. En parallèle, et en coopération avec les autorités iraqiennes, l'Équipe a lancé plusieurs projets de renforcement des capacités avec les juges de Dahouk et d'Erbil afin d'exploiter les éléments de preuve qui ont été organisés, numérisés et intégrés dans une base de données consultable. La formation des juges au droit pénal international est essentielle et contribue à la mise en place d'une capacité durable aux fins des enquêtes et des poursuites visant les membres de l'EIIL dans le cadre de procès équitables, fondés sur des preuves et conformes aux normes internationales.

62. Les sources ouvertes continuent de fournir un riche filon d'informations pertinentes et d'éléments de preuve ayant valeur probante pour l'Équipe, avec des téraoctets de données décrivant les campagnes et les activités de propagande de l'EIIL. S'appuyant sur l'approche de l'Équipe consistant à exploiter les avancées technologiques et les technologies émergentes et à en tirer parti au cours de ses enquêtes, un programme interne de formation polyvalente en matière d'enquêtes sur les sources ouvertes continue de permettre d'optimiser l'exploitation efficace et effective de ces ressources numériques. Quelque 70 personnes réparties dans les trois bureaux de l'Équipe ont bénéficié de cette formation d'une journée, axée sur des considérations juridiques et de cybersécurité, l'anonymisation des utilisateurs et les étapes et méthodologies d'enquête conformément aux meilleures pratiques en matière de criminalistique. Il s'agit notamment d'une formation abrégée, offerte aux autorités nationales afin de refléter la capacité et les moyens de l'Équipe en Iraq. Cette initiative de formation interne a été complétée par l'achat de licences d'utilisation de logiciels qui permettent d'accéder pleinement au Web sans risque d'exploitation, de fuite de données ou de mauvaise utilisation des ressources. L'environnement Silo permet de recueillir des données dans un environnement sécurisé qui protège l'utilisateur(trice) ou l'analyste lorsqu'il ou elle mène des enquêtes sur le Web visible, le deep Web et le dark Web.

B. Excavation de charniers et relevé des scènes de crimes commis par l'EIIL

63. Au cours de la période considérée, l'Équipe a continué de prêter son concours à l'excavation des charniers en Iraq, des travaux d'excavation médico-légale sur le terrain ayant été exécutés autour de Qani et de Sinjar, et au relevé préliminaire sur le site d'un charnier à Tell Afar au fond d'un grand gouffre géologique, lié à l'utilisation systématique et épisodique par l'EIIL pendant son occupation de la ville comme site pour l'exécution et l'élimination de dizaines de victimes appartenant à de multiples groupes ethniques. Au cours de la période considérée, l'UNITAD a également élargi

l'utilisation de ses outils technologiques pour procéder à des enregistrements sur les multiples scènes de crime présumées liées à la captivité des victimes de la campagne d'asservissement de l'EIIL, ainsi que sur les bases d'opérations de l'EIIL dans les villages précédemment occupés à Sinjar et dans sa périphérie.

64. L'Équipe continue de recourir aux preuves scientifiques prélevées sur ces sites, combinées à des éléments visuels majeurs tels que la cartographie tridimensionnelle produite par scans laser terrestres, pour corroborer les témoignages et les preuves documentaires recueillis. En outre, elle a donné suite aux nouvelles informations reçues concernant l'emplacement de nouveaux sites potentiels de charniers de l'EIIL en vue de leur examen scientifique, à Anbar et Salaheddin. L'Équipe remercie les États-Unis d'Amérique pour leur aide extrabudgétaire qui permet de mener cette activité prioritaire, notamment l'élargissement du dossier médico-légal afin d'inclure diverses scènes de crime liées aux crimes commis contre des minorités.

65. Les échanges et la coopération intenses avec la Direction chargée des charniers de la Fondation des martyrs et la Direction médico-légale du Ministère de la santé restent essentiels au travail d'enquête mené par l'Équipe, en plus du soutien des autorités kurdes sur le terrain. La stratégie commune d'enquête sur les charniers convenue entre l'Équipe et le Gouvernement iraquien, associée à des initiatives de planification commune menées fin 2021, continue d'offrir un cadre clair et une feuille de route pour la hiérarchisation et la conduite des activités d'enquête sur les charniers en 2022. La période considérée a vu la mise en œuvre réussie de cette stratégie médico-légale commune avec le Gouvernement iraquien, et plusieurs étapes clés ont été franchies.

66. Les fouilles sur cinq sites de charnier à l'ouest du village de Qani, dans les contreforts du mont Sinjar, ont été achevées fin juin et début juillet 2022. Qani est le lieu présumé de l'exécution de membres de la communauté yézidie fuyant les zones saisies par l'EIIL au début du mois d'août 2014, notamment des hommes enlevés dans les villages de Tell el-Banat, Tell el-Qasr et Kojo. Plus de 45 corps, d'autres restes humains enchevêtrés et des éléments de preuve connexes ont été recueillis sur ce site grâce aux efforts conjoints d'une équipe d'experts de terrain de la Direction chargée des charniers de la Fondation des martyrs, de la Direction médico-légale et du Gouvernement de la Région du Kurdistan. Cela porte à 31 le nombre de sites d'inhumation de victimes yéziides de l'EIIL ayant fait l'objet d'une enquête en étroite collaboration avec les autorités nationales.

67. L'Équipe a constitué tout au long des fouilles une cartographie tridimensionnelle exhaustive qui, combinée à l'enregistrement détaillé des restes humains et des éléments de preuve *in situ*, permettra de procéder à une reconstruction numérique précise de la scène de crime. L'évaluation avancée de la détection de la chronologie des changements grâce aux images satellites datées en libre accès, l'exploration des données provenant des collections de preuves que détient l'Équipe ainsi que l'examen en temps réel de l'environnement médico-légal au moment des fouilles ont permis de préciser l'impact humain et environnemental sur le site. Cette approche est essentielle pour comprendre la nature des vestiges de ces scènes de crime et les pistes d'enquête pertinentes que l'Équipe doit suivre.

68. L'évaluation médico-légale et l'enregistrement d'images tridimensionnelles sur un charnier à Tell Afar ont été réalisés à la mi-octobre, dans le cadre des efforts menés par l'UNITAD en coordination avec les autorités nationales pour établir la portée et l'étendue de ce charnier. Le site se trouve dans un gouffre géologique naturel de plus de 20 mètres de profondeur et de plus de 30 mètres de diamètre à sa base. Ce charnier aurait été utilisé comme lieu d'exécution et de dépôt de corps tout au long de l'occupation de la ville de Tell Afar par l'EIIL, et associé à des épisodes d'assassinats ciblés visant des minorités, notamment yézidie et chiite turkmène. La nature et la

complexité du site sont à l'origine de difficultés particulières. L'Équipe poursuivra ses vastes efforts de planification en collaboration avec les autorités irakiennes, pour rendre possible des fouilles à grande échelle dans les mois à venir. Il est à noter qu'au cours de la période considérée, les autorités irakiennes ont mené une vaste campagne de collecte de données à Tell Afar, élément indispensable pour procéder ultérieurement à l'identification par ADN des victimes.

69. Une approche centrée sur les victimes est essentielle au travail effectué par l'Équipe dans le cadre des enquêtes sur les crimes commis par l'EIL, du fait qu'elle permet un accès équitable aux autorités irakiennes responsables de l'enregistrement des victimes de l'EIL et que l'identification par l'ADN s'inscrit dans ce cadre. En plus du soutien déjà apporté à la Direction médico-légale et à la Direction chargée des charniers s'agissant de recueillir des données et des échantillons de référence ADN auprès de proches parents résidant en Iraq, l'Équipe a négocié le soutien des autorités fédérales allemandes dans le cadre de leur accord d'entraide judiciaire, afin de permettre, au cours de la prochaine période, la collecte de données et d'échantillons de référence ADN auprès de la communauté yézidie résidant en Allemagne, avec le soutien des autorités irakiennes. Dans le cadre de ce programme de travail, une formation au soutien psychosocial a été dispensée aux autorités nationales afin de garantir l'application des meilleures pratiques internationales en matière de prise en charge des victimes et des personnes rescapées. En outre, l'Équipe a exploité son corpus d'éléments de preuves pour établir une liste exhaustive des yézidis disparus en conséquence des crimes commis par l'EIL, et a officiellement divulgué cet ensemble de preuves aux autorités (Direction médico-légale et Direction chargée des charniers) chargées d'identifier les victimes de l'EIL retrouvées dans les charniers en Iraq. Notamment, plus de 90 personnes disparues non enregistrées et plus de 200 proches prêts à fournir des échantillons de référence ADN à des fins d'identification, qui ne se sont pas encore manifestés auprès des autorités nationales, ont été recensés à ce jour. L'ampleur permanente des travaux engagés est un indicateur clair et tangible du partenariat existant avec le Gouvernement irakien et une valeur ajoutée pour ce qui est d'accéder à la communauté touchée au niveau international et plus largement.

70. L'Équipe a continué à travailler avec la Direction médico-légale à la mise en service d'un logiciel de pointe dans son laboratoire d'analyse de l'ADN. Le projet devrait être entièrement transféré aux autorités nationales en vue de sa pleine exécution, d'ici la fin de 2022.

71. L'enregistrement des scènes de crimes commis par l'EIL à l'aide du scanner laser terrestre, en plus celui des charniers, a pris une ampleur accrue au cours de la période considérée. Cela a permis la création de modèles 3D précis de maisons de captivité présumées dans lesquelles l'EIL aurait détenu des victimes kidnappées ou réduites en esclavage, et des quartiers généraux ou bases d'opération de l'EIL dans les villages de Tell el-Banat, Ramboussi et Qataniyé. Pour corroborer les preuves testimoniales, authentiques et tirées de sources d'accès libre qu'elle a obtenues, l'Équipe s'appuie sur l'expertise en matière de renseignement géospatial et incorpore des moyens géospatiaux supplémentaires pour développer de nouvelles pistes d'enquête.

C. Stockage, analyse et gestion des éléments de preuve

72. L'Équipe continue d'optimiser l'automatisation du traitement des éléments de preuve numériques et ajoute actuellement en moyenne 350 000 documents par mois à sa base de données d'examen. Grâce aux technologies d'analyse assistée par ordinateur et de codage prédictif, elle parvient à surmonter les difficultés liées aux

volumes sans cesse croissants d'éléments de preuve numériques en recensant et en classant les documents dans des groupes de documents identifiés afin d'aider les enquêteurs à concentrer leur examen et leur analyse sur les documents les plus pertinents au regard de leurs pistes d'enquête.

73. Un flux de travail automatisé déjà en place pour le traitement des preuves numériques a été amélioré afin de conserver les « hashes » de tous les fichiers non réactifs identifiés, dans une liste principale de « hashes » synchronisée sur tous les serveurs, afin d'optimiser le filtrage et l'élimination des données non réactives provenant d'images médico-légales, réduisant ainsi les délais de traitement.

74. D'autres améliorations des capacités de traduction automatique permettent de traiter la traduction d'autres types de documents et d'améliorer l'interface, notamment en facilitant la conservation d'une plus grande partie du format des documents d'origine, la traduction en plusieurs langues et, pour les personnes qui procèdent à l'analyse, le passage d'une langue à l'autre dans l'interface sans avoir à naviguer vers un enregistrement distinct ou à examiner du texte non formaté.

75. Le projet « Zeteo » est passé en mode de production, et enrichit les éléments de preuve multimédias grâce à l'identification d'objets, à la détection et à la comparaison de visages, à l'analyse des opinions, à la transcription automatique de la parole en texte et à la traduction automatique. Les enquêteurs peuvent ainsi rechercher dans les fichiers audio, vidéo et image des concepts et des personnes d'intérêt en rapport avec leur champ d'investigation. Le développement des capacités liées à Zeteo est actuellement axé sur l'identification de groupes de vidéos dont le contenu est similaire et sur le repérage et l'identification de timbres et de sceaux sur des documents.

IV. Établissement des responsabilités en collaboration avec les acteurs nationaux

A. Échanges et coopération avec le Gouvernement iraquien, y compris avec le Gouvernement de la Région du Kurdistan

76. En octobre 2022, le Conseiller spécial a rencontré le Président iraquien, Abdullatif Jamal Rashid, et le Premier ministre désigné, Mohammad al-Sudani, ainsi que le Conseiller à la sécurité nationale, Qassim al-Araji. Tout au long de la période considérée, le Conseiller spécial a rencontré le Ministre des affaires étrangères et maintenu des contacts réguliers avec le Vice-Ministre des affaires étrangères, en sa qualité de Président du Comité national de coordination. Tous ont exprimé leur soutien continu au travail de l'Équipe et leur détermination à faire fond sur la coopération déjà forte.

77. Le Conseiller spécial a également poursuivi le dialogue avec le Président de la Cour suprême et Chef du Conseil supérieur de la magistrature dans le cadre d'un engagement continu visant à faire progresser le travail d'enquête et les activités opérationnelles de l'Équipe. Il a notamment collaboré étroitement à la planification de la formation en droit pénal et humanitaire international organisée à Nuremberg à l'intention de magistrats irakiens. Il a également rencontré les chefs du tribunal d'enquête de Karkh et du tribunal antiterroriste de Ninive pour les remercier du concours qu'ils prêtent au travail d'enquête de l'Équipe.

78. Le Comité national de coordination, présidé par le Vice-Ministre des affaires étrangères, a continué à faciliter le travail de l'Équipe, conformément au mandat de celle-ci et aux résultats issus de l'atelier de discussions stratégiques tenu en janvier 2022. Les homologues irakiens qui sont membres du Comité national de

coordination, notamment le Conseil de sécurité nationale, ont joué un rôle clé dans la facilitation des principales réalisations au cours de la période considérée, y compris la numérisation et l'archivage, et les séances d'information à l'intention des responsables des services de sécurité. Actuellement, l'Équipe et le Comité tiennent des réunions conjointes mensuelles afin d'examiner les progrès réalisés au regard des priorités convenues lors de l'atelier.

79. L'Équipe a apprécié le concours des représentantes et représentants du Gouvernement de la Région du Kurdistan. Afin d'accroître la coopération dans le domaine de la constitution de dossiers sur les principaux crimes internationaux, le Conseiller spécial et les membres de l'Équipe ont tenu des réunions avec le Chef du Conseil de la magistrature de la Région du Kurdistan ainsi qu'avec le procureur général adjoint. Le travail d'enquête de l'Équipe a bénéficié d'importantes contributions, en particulier de la part du Ministère de l'intérieur, du Bureau chargé des affaires relatives aux rescapés yézidis et de la Commission d'enquête et de collecte des preuves. Cette dernière reste régulièrement en contact avec le Coordonnateur des activités de sensibilisation à l'échelle internationale et son bureau, et leur est particulièrement reconnaissante pour leur soutien quotidien qui facilite la coopération stratégique et opérationnelle entre elle et les autorités de la Région du Kurdistan.

80. Au cours de la période considérée, le Conseiller spécial a visité le bureau et les laboratoires de la Direction médico-légale iraquienne, dont il a rencontré le responsable. Cette visite a été l'occasion de voir ce qui est fait quant aux restes humains provenant des fouilles de charniers, et d'identifier les victimes de l'EIIL. L'Équipe a renforcé son partenariat avec la Direction médico-légale et la Direction chargée des charniers pour appuyer le processus de fouille et d'identification, qui est crucial pour ce qui est du recueil de preuves médico-légales relevant de son mandat et, tout spécialement, pour soutenir les familles des victimes et leur permettre de procéder à une inhumation digne.

81. Au cours de la période considérée, le Conseiller spécial a mis un accent particulier sur l'amélioration du partage des informations avec le Gouvernement iraquien, conformément au mandat de l'Équipe. Celle-ci a continué à élargir et approfondir les arrangements qui avaient été mis en place l'an dernier avec certains membres de l'appareil judiciaire iraquien aux fins du partage d'informations relatives aux crimes financiers commis dans le cadre des activités de l'EIIL en Iraq. Les principales conclusions de ses enquêtes sur l'utilisation et le développement d'armes chimiques ont été présentées aux membres du Comité national de coordination. Cela s'inscrivait dans le cadre d'une série de sessions prévues par l'Équipe pour mieux communiquer les résultats de son travail d'enquête. Durant cette période, l'Équipe a travaillé en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité nationale pour arrêter la version finale d'un projet d'accord qui lui permettrait de partager des informations afin de faciliter la présentation par l'Iraq de demandes d'inscription de personnes sur les listes relatives aux sanctions tenues par le Conseil de sécurité et l'application des mesures de gel des avoirs au niveau national.

B. Renforcement des capacités des autorités iraqiennes

82. L'Équipe a continué à s'appuyer sur les progrès significatifs réalisés au cours de la période précédente grâce au système de gestion des données de laboratoire doté d'un logiciel de comparaison d'ADN qui a été donné au laboratoire d'analyse d'ADN de la Direction médico-légale. Les chercheurs du laboratoire d'analyse de l'ADN ont reçu une formation supplémentaire sur la mise en œuvre de ce logiciel essentiel en collaboration avec la Direction médico-légale et le fournisseur. À cet égard, un

progiciel a été mis au point pour adapter le système aux besoins afin de garantir qu'il réponde aux exigences spécifiques liées au fonctionnement quotidien du laboratoire iraquien en tenant compte du grand nombre de personnes disparues devant être identifiées grâce à leur ADN. Cette initiative permet d'automatiser le suivi de l'utilisation des données réactive et la maintenance des instruments ; de renforcer la capacité du laboratoire d'établir un budget et de planifier, en faisant solidement fond sur les exigences et la charge de travail attendue du laboratoire en fonction du nombre attendu d'échantillons provenant des fouilles effectuées sur les sites prioritaires de charnier.

83. L'Équipe a apporté un soutien technique à la Direction médico-légale pour ce qui est de l'automatisation des rapports de concordance d'ADN et d'autres procédures, telles que l'établissement des registres relatifs aux échantillons traités, les rapports sur les méthodes employées et le personnel concerné, les rapports sur la réassociation, les demandes de nouveaux tests et les rapports sur les échantillons pour lesquels les tests ont échoués. La Direction médico-légale a ainsi pu suivre et documenter l'ensemble du processus d'analyse de l'ADN conformément aux normes internationales et aux procédures visant à préserver la chaîne de responsabilité et d'intégrité. Le système de gestion des données de laboratoire passera en mode de production complet, avec le laboratoire d'ADN de la Direction médico-légale aux commandes, au cours de la prochaine période. Les spécialistes de l'ADN de la Direction médico-légale restent le moteur de l'exécution de ce projet, et sont plus que jamais conscients du défi que représente l'identification scientifique des victimes des crimes de l'EIIL en Iraq.

84. L'Équipe a continué à se déployer auprès des autorités nationales pour effectuer des évaluations médico-légales et des fouilles sur les charniers constitutifs de scènes de crimes commis par l'EIIL en Iraq. La mission d'évaluation conjointe qui s'est rendue sur le site de charnier de l'entonnoir d'effondrement de Tell Afar est particulièrement remarquable : ce site complexe exige une planification et une coordination conjointes solides pour optimiser le recueil des éléments de preuve médico-légaux et des restes humains, tout en préservant la sécurité de l'équipe chargée des fouilles.

85. Grâce à une coordination efficace avec le Comité national de coordination et le Conseil de sécurité nationale, l'assistance en matière de numérisation a également été étendue aux services de sécurité iraqiens concernés. L'Équipe a également organisé dans ses locaux deux sessions de formation supplémentaires sur la criminalistique numérique et les enquêtes reposant sur l'exploitation de sources d'accès libre. Il s'agissait de formations pratiques utilisant le laboratoire numérique de pointe construit sur place. Deux services de sécurité ont inscrit un total de six experts pour participer à cette initiative. L'Équipe va maintenant déployer et donner des équipements de criminalistique à ces organismes de services de sécurité dans le but de mettre en place des capacités durables en Iraq.

86. Dans la Région du Kurdistan, avec le soutien renouvelé de l'Union européenne et en collaboration avec le Coordonnateur des activités de sensibilisation à l'échelle internationale du Gouvernement de la Région du Kurdistan, l'Équipe a poursuivi son travail avec huit autorités locales pour faire progresser la collecte, l'organisation, la numérisation et l'archivage de documents liés à l'EIIL. Les preuves des crimes commis par l'EIIL sont constituées de documents, de témoignages, de dossiers judiciaires, de vidéos, de photos et d'enregistrements vocaux.

87. L'Équipe a déjà effectué quatre collectes de documents auprès de la Commission d'enquête et de collecte de preuves de Dahouk, du Bureau chargé des affaires relatives aux rescapés yézidis, peshmergas Zeravani et peshmergas Asayish. Elle a également

commencé à numériser les dossiers du Parquet à Erbil, qui contiennent 250 000 pages concernant plus de 3 000 affaires relatives à l'EIIL.

88. À la fin du mois de juin et au début du mois de juillet, à titre de suivi, trois sessions de formation et de mentorat sur le lieu de travail axés sur la criminalistique numérique, précédemment offertes dans le cadre du projet pilote de l'Équipe, ont été proposées aux autorités judiciaires du tribunal antiterroriste de Ninive. Les succès remportés et les enseignements tirés de l'exécution du projet pilote susmentionné ont posé les bases de l'élargissement de dossiers de projets spécialisés auprès d'autres autorités iraqiennes. L'Équipe a dispensé une formation théorique et pratique complète de trois jours sur les enquêtes réalisées à partir de sources ouvertes, dans son laboratoire de médecine légale à Bagdad, à l'intention de trois groupes distincts d'enquêteurs venus du tribunal d'enquête de Karkh, du tribunal d'instruction central de Roussafé et du Conseil de sécurité nationale, qui sont tous des partenaires clés associés aux enquêtes sur les crimes commis par l'EIIL. En outre, une évaluation complète des besoins effectuée en août a permis d'organiser à l'intention du Conseil de sécurité nationale un programme de formation théorique et pratique sur mesure en matière de criminalistique numérique, réparti sur deux sessions de deux jours, en août et en octobre. Au cours de la prochaine période, reprenant l'approche adoptée pour le tribunal antiterroriste de Ninive, l'Équipe fournira du matériel médico-légal spécialisé à trois des entités d'enquête basées à Bagdad auxquelles elle a dispensé une formation en matière de criminalistique numérique. Cette initiative vise à harmoniser une approche à l'échelle de l'Iraq s'agissant de l'acquisition et de l'analyse médico-légales des éléments de preuve recueillis sur le champ de bataille et à œuvrer à la création d'un réseau de praticiens travaillant sur les enquêtes relatives aux crimes commis par l'EIIL et couvrant l'étendue géographique des crimes commis par l'EIIL en Iraq.

89. L'Équipe a continué d'aider les juges d'instruction iraqiens à constituer des dossiers qui permettront de poursuivre des membres de l'EIIL pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Elle travaille régulièrement avec le tribunal d'instruction de Karkh, le tribunal d'instruction central de Roussafé et le tribunal pénal de Ninive, ainsi qu'avec les autorités judiciaires et les procureurs de la Région du Kurdistan, afin de monter des dossiers contre les auteurs présumés de ces crimes qui se trouvent hors d'Iraq et continuent de se soustraire à la justice. L'identification de plusieurs des principaux auteurs de crimes a permis à l'Équipe de progresser dans son travail, conformément à son mandat, et d'aider l'Iraq à faire avancer à un niveau véritablement opérationnel des dossiers concernant des États tiers.

90. En partenariat avec le Conseil de sécurité nationale, l'Équipe a mis en place un cadre de coopération avec des entités iraqiennes spécialisées dans des domaines associés à la Liste relative aux sanctions tenue par le Conseil de sécurité. Un atelier sur les sanctions et la responsabilité de l'EIIL a été organisé à l'intention des membres concernés du Gouvernement iraqien. Il s'est agit-là d'une première étape dans le soutien que l'Équipe apporte aux autorités iraqiennes dans le processus d'inscription sur la Liste relative aux sanctions. Parallèlement, l'Équipe, en collaboration avec les autorités, a commencé à recenser les personnes qui pourraient faire l'objet de sanctions. D'autres discussions et l'examen de ces profils sont en cours afin de s'assurer de leur conformité aux critères d'inscription sur la Liste. Au cours de la prochaine période, l'Équipe entend procurer un soutien technique supplémentaire aux autorités iraqiennes afin de permettre la présentation d'un certain nombre de profils au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés.

91. L'Équipe a également continué de concourir à la mise en place par le Gouvernement iraquien d'un département spécialisé dans la protection des témoins. À la demande du Comité national de coordination et du Ministère de l'intérieur, et en étroite coordination avec le département de la protection des témoins, de la mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en Iraq et le PNUD, elle a élaboré, au cours de la période considérée, un cours pilote de formation des formateurs à la protection des témoins, d'une durée de cinq jours. Cette formation a été dispensée avec succès en juin 2022. L'Équipe est en pourparlers avec le Gouvernement de la Région du Kurdistan au sujet de l'organisation d'un cours similaire de renforcement des capacités en matière de protection des témoins tenant compte des besoins de ses autorités.

92. À la demande du Ministère du travail et des affaires sociales, l'Équipe a mis au point un programme de formation en trois phases portant sur les compétences psychosociales de base, la gestion des programmes et la formation des formateurs, à ciblant jusqu'à 80 travailleuses et travailleurs sociaux et psychologues du Département psychosocial et du Département de la protection sociale des femmes. La formation a débuté au cours de la période considérée et devrait s'achever en décembre. En outre, à la demande du Ministère de la justice, l'Équipe a entrepris d'élaborer un autre module de formation au soutien psychosocial à l'intention du personnel pénitentiaire travaillant avec des détenus.

93. De même, l'Équipe a dispensé en août et en octobre un enseignement fondé sur les traumatismes et destiné à 24 représentants de la Direction médico-légale et de la Direction chargée des charniers, afin d'orienter la mise en œuvre d'une approche centrée sur les victimes dans la campagne de collecte de données *ante mortem* et de références sanguines qui sera mise en œuvre dans un avenir proche, notamment en Allemagne. L'objectif est de rapprocher ces informations des crimes commis par Daech en Iraq et de donner un accès équitable aux proches qui souhaitent faire enregistrer des personnes disparues et fournir des échantillons d'ADN pour identifier les restes humains retrouvés dans les charniers.

C. Travail en partenariat avec toutes les composantes de la société iraquienne

94. Pour s'assurer que ses travaux d'enquête fassent fond sur les connaissances et l'expérience de toutes les communautés touchées en Iraq, l'Équipe a continué de donner la priorité aux échanges avec les acteurs religieux, les groupes de personnes rescapées, les organisations non gouvernementales et les dirigeants communautaires.

95. Le forum de dialogue entre l'Équipe et les organisations non gouvernementales continue de servir de plateforme importante pour le partage des connaissances et l'échange des meilleures pratiques avec les organisations non gouvernementales iraqiennes et internationales dans des domaines pertinents pour ses travaux d'enquête.

96. En octobre 2022, la quatrième table ronde plénière biannuelle du Forum s'est réunie en personne pour la première fois. Le Forum avait tenu ses réunions en mode virtuel depuis son lancement en décembre 2020. La réunion a rassemblé des membres de l'Équipe et 50 participants représentant des ONG iraqiennes et internationales pendant une demi-journée, qui a donné lieu à l'échange d'idées et à une discussion animée sur la coopération avec la communauté des ONG. L'Équipe et les représentants des ONG ont discuté des priorités d'enquête de l'UNITAD et de la manière dont ces organisations pourraient contribuer aux enquêtes en faisant œuvre de sensibilisation auprès des victimes et des personnes rescapées. En outre, un orateur de la communauté shabak a formulé des observations, reflétant ainsi l'engagement du

Forum à réserver aux communautés touchées un espace dans lequel faire entendre leurs différentes voix.

V. Coopération à l'appui des activités de l'Équipe d'enquêteurs

A. Dialogue avec les États Membres et appui aux procédures en cours au niveau national

97. Conformément à son mandat et à ses attributions, l'Équipe a continué à dialoguer avec les États Membres pour favoriser la responsabilisation de l'EIIL et prêter son concours à un nombre croissant de juridictions nationales.

98. Dans le cadre de la deuxième phase de son travail visant à renforcer les compétences techniques du système judiciaire iraquien en ce qui concerne les principaux crimes internationaux, l'Équipe a organisé en Allemagne, en novembre 2022, en coordination avec l'International Nuremberg Principles Academy, un cours de formation sur le droit humanitaire international et le droit pénal international. L'objectif était d'aider les juges irakiens à améliorer leurs compétences pratiques en matière d'enquêtes et de poursuites relatives aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et au génocide auxquels l'EIIL s'est livré en Iraq. Cette formation était une étape de suivi visant à approfondir les connaissances, les compétences pratiques et l'expertise de membres clés du système judiciaire iraquien qui ont déjà suivi des cours de formation de base et avancée en droit international humanitaire et en droit pénal international.

99. L'Équipe n'a cessé de réaffirmer sa volonté de mettre son expertise au service du soutien et de l'orientation en faveur de toute initiative nationale visant à adopter une législation iraquienne relative aux principaux crimes internationaux, tels que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide, comme base juridique permettant d'engager contre les membres de l'EIIL en Iraq des poursuites pour crimes internationaux, cela dans le plein respect de son mandat.

100. Parallèlement, l'Équipe a continué de renforcer sa capacité d'appuyer les procédures nationales en cours dans les États Membres. À ce jour, 16 États Membres ont demandé à ce qu'elle leur prêle son concours dans des enquêtes et des poursuites en cours. L'Équipe a les moyens de recueillir des preuves testimoniales auprès de témoins en réponse directe à des demandes d'assistance et de repérer des documents internes corroborants de l'EIIL parmi les éléments de preuve numériques prélevés sur le champ de bataille, ce qui s'est avéré particulièrement utile pour faire avancer les enquêtes des autorités nationales. Pendant la période à l'examen, l'Équipe a apporté son soutien à plusieurs enquêtes qui devraient déboucher sur des procédures judiciaires.

101. Concrètement, l'Équipe a continué à mener des entretiens avec des témoins à la demande d'États tiers, dans le cadre d'enquêtes en cours contre des membres de l'EIIL résidant dans des juridictions étrangères, qui étaient principalement impliqués dans des crimes contre la communauté yézidie. En outre, elle analyse les éléments de preuve recueillis en réponse à des demandes spécifiques émanant d'un certain nombre d'États Membres et liés à des enquêtes conjointes concernant les réseaux de l'EIIL impliqués dans l'esclavage sexuel, en vue de constituer un dossier sur les membres de l'EIIL qui ont été identifiés.

102. L'Équipe a continué à aider la police antiterroriste portugaise dans une affaire concernant deux frères irakiens originaires de Mossoul. Comme indiqué précédemment, l'Équipe, en coopération avec le système judiciaire iraquien, a

localisé plusieurs témoins avec lesquels elle s'est entretenue. Les déclarations de ces témoins ont été partagées avec les autorités portugaises, et l'Équipe a facilité pour les autorités portugaises des entretiens supplémentaires avec des témoins par liaison vidéo. Ces activités d'enquête ont abouti à la récente mise en accusation des deux suspects pour appartenance à l'EIIL et pour des crimes de guerre commis à Mossoul, notamment des actes commis contre des personnes et causant délibérément de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé, ainsi que des déportations ou transferts illégaux ou des détentions illégales. Le procès devrait commencer début 2023.

B. Assurer la cohérence avec les entités du système des Nations Unies

103. Pendant la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a fait la preuve de sa détermination à inscrire son action dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies en renforçant les modalités de coopération avec des partenaires bien établis dans le système des Nations Unies, tout en mettant en place de nouveaux moyens de collaboration.

104. Depuis avril 2022, l'Équipe est devenue un membre actif du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme. Elle reste membre du Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq. Elle est active au sein du comité de coordination technique mis en place en Iraq pour donner effet au Cadre global, dans l'exercice conjoint de cadrage et dans les discussions techniques tenues entre l'Union européenne et les Nations Unies au titre du Cadre global. À l'occasion de ces discussions, elle continue de proposer des questions prioritaires à prendre en compte pour formuler des recommandations concrètes en termes d'établissement des responsabilités et de traduction en justice de membres de l'EIIL.

105. L'Équipe d'enquêteurs étudie les possibilités de partenariat avec l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit en vue du déploiement d'un expert, intégré à l'Équipe d'enquêteurs, qui aiderait à renforcer les capacités et les connaissances afin d'enquêter sur les crimes de violence sexuelle et sexiste et d'en poursuivre les auteurs.

C. Coopération avec d'autres entités

106. La coopération de l'Équipe avec les institutions universitaires, les entités du secteur privé et d'autres partenaires s'est poursuivie durant la période à l'examen.

107. Les efforts conjoints de l'Équipe et du Stanford Human Rights in Trauma Mental Health Program ont permis d'achever le manuel de référence sur les enquêtes tenant compte des traumatismes subis (*Trauma-Informed Investigations Field Reference Manual*), qui est maintenant imprimé et vient compléter le manuel publié en 2021. En outre, le Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins a travaillé en étroite coopération avec diverses organisations et dispensé des formations axées sur le renforcement des capacités psychosociales entre mai et septembre 2022.

108. Avec l'Union européenne, l'Équipe est restée très impliquée dans le réseau de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale pour les enquêtes et les poursuites liées aux crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre, et a participé à sa session la plus récente, tenue à La Haye (Pays-Bas) en novembre 2022, montrant ainsi sa détermination à soutenir les autorités judiciaires dans toute l'Europe et au-delà. L'Équipe a conservé son rôle crucial de plateforme d'analyse et d'enquête pour l'équipe d'enquête mixte chargée par les

parquets français et suédois d'enquêter sur les principaux crimes internationaux commis par des membres de l'EIIL contre la communauté yézidie.

VI. Promotion de l'application du principe de responsabilité au niveau mondial

109. Conformément au mandat qui lui a été confié en application du paragraphe 3 de la résolution 2379 (2017), le Conseiller spécial a poursuivi son action visant à promouvoir, dans le monde entier, la responsabilité des crimes commis par l'EIIL et à travailler avec les personnes rescapées pour que soient pleinement reconnus leurs intérêts, eu égard à la nécessité que l'EIIL réponde de ses actes. Selon la même approche que lors des périodes précédentes, le Conseiller spécial a cherché à faire fond sur les enseignements tirés des investigations de l'Équipe en Iraq afin de promouvoir, à l'échelle mondiale, les bonnes pratiques en matière d'enquêtes et de poursuites relatives aux crimes commis par l'EIIL.

110. En août 2022, à Stuttgart, le Conseiller spécial a participé avec la fondatrice et Présidente de Nadia's Initiative, lauréate du prix Nobel de la paix 2018 et Ambassadrice de bonne volonté pour la dignité des survivants de la traite d'êtres humains, Nadia Murad, à la commémoration du huitième anniversaire du génocide perpétré contre les yézidis. Cette manifestation a offert un espace de deuil et de commémoration aux personnes rescapées, à leurs familles et à d'autres membres de la communauté. Plusieurs représentants de l'UNITAD ont simultanément assisté à des commémorations similaires à Dahouk (Iraq) et à Francfort (Allemagne).

111. En septembre, en marge de l'Assemblée générale, l'UNITAD a participé à une discussion de haut niveau organisée par l'Atlantic Council et dont le thème était « La protection des victimes et des témoins dans les procès pour atrocités criminelles : un appel aux tribunaux et aux gouvernements ». L'Équipe a examiné et partagé ses meilleures pratiques et les efforts déployés pour protéger les victimes et les témoins de violations massives des droits humains. En octobre, elle a participé à une réunion du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité pour discuter de la situation en Iraq. Les participants ont discuté de la situation tragique des femmes yézidies et des procédures d'établissement des responsabilités en cours ont été abordés, ainsi que du principe « ne pas nuire » et des efforts visant à éviter de retraumatiser les jeunes filles et les femmes de la communauté yézidie. Ils ont en outre réitéré que l'adoption d'une législation de base adéquate en matière de crimes internationaux en Iraq était nécessaire pour que soit engagées des poursuites contre les auteurs de ces crimes.

112. L'Équipe a assisté à une conférence internationale de haut niveau sur la coopération internationale et régionale en matière sécurité et de gestion des frontières pour lutter contre le terrorisme et empêcher les mouvements de terroristes, organisée à Douchanbé (Tadjikistan) en octobre 2022 dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et en tant que troisième volet d'une série de manifestations de ce type.

113. En novembre, l'UNITAD, l'Ambassade d'Iraq en Égypte et la Ligue des États arabes ont organisé au Caire une manifestation spéciale sur la responsabilité du supérieur hiérarchique, l'identification des chefs de file et le rôle des combattants étrangers de l'EIIL. Une étape cruciale pour parvenir à l'établissement de la responsabilité des crimes commis par l'EIIL est de tenir pour responsables non seulement les auteurs de rang inférieur, mais aussi ceux qui ont orchestré ou permis la commission de ces crimes, y compris les hauts dirigeants de l'EIIL, y compris les commandants régionaux ou de rang intermédiaire. Par conséquent, la définition

juridique de la responsabilité du supérieur hiérarchique a été considérée comme une question judiciaire clé intéressant les juridictions régionales et les membres irakiens du pouvoir judiciaire.

114. Enfin, au cours de la période considérée, l'Équipe s'est engagée dans une nouvelle activité de partenariat avec SITU Research pour lancer la production d'un support vidéo multimédia sur les crimes commis dans la prison de Badouch et à proximité.

VII. Financement et ressources

115. L'Équipe a avancé dans l'exercice des fonctions prioritaires relevant de son mandat grâce à un financement au titre du budget ordinaire, notamment pour le personnel affecté aux tâches essentielles, qui représente la part la plus importante de ses besoins de financement.

116. Des ressources extrabudgétaires ont permis à l'Équipe d'étendre ses activités spécialisées et de soutenir les procédures d'établissement des responsabilités et les progrès accomplis dans l'exécution de son mandat. En complétant le financement au titre du budget ordinaire, les ressources extrabudgétaires ont permis d'assurer la pérennité des enquêtes sur le terrain et des enquêtes thématiques ainsi que des enquêtes menées dans des domaines non financés tels que la destruction du patrimoine culturel par l'EIIL, le Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins, les initiatives de collecte de données *ante mortem* à l'étranger, et concernant la mise au point et l'utilisation d'armes chimiques et biologiques par l'EIIL.

117. Au cours de la période considérée, l'Équipe s'est félicitée des nouvelles contributions financières apportées à son fonds d'affectation spéciale par l'Allemagne, les États-Unis, la France, les Pays-Bas et l'Union européenne. Les activités de mobilisation des ressources sont restées difficiles en raison des répercussions économiques persistantes de la COVID-19 et de la redéfinition des priorités relatives aux fonds préaffectés pour gérer d'autres crises mondiales.

118. Le dialogue avec les donateurs se poursuit quant à l'importance cruciale d'un financement durable pour garantir des progrès vers l'établissement de la responsabilité de l'EIIL. Des signes encourageants indiquent que le financement extrabudgétaire sera maintenu à des niveaux semblables jusqu'en 2023. L'Équipe continue donc d'inviter les États Membres et les organisations régionales et intergouvernementales à lui procurer des fonds, du matériel et des services pour l'aider à s'acquitter de son mandat, conformément au paragraphe 14 de la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.

VIII. Perspectives

119. L'Équipe entend continuer de concrétiser sa vision stratégique et son plan d'achèvement provisoire, comme indiqué à la section VIII de son précédent rapport. À cet égard, elle donnera la priorité aux domaines ci-après durant la prochaine période de référence :

- Achèvement des rapports d'analyse de dossiers dans les grands domaines d'enquête suivants :
 - o Crimes contre le patrimoine culturel et religieux en Iraq ;
 - o Dirigeants et structure hiérarchique de l'EIIL à Mossoul et Tell Afar ;
 - o Crimes commis contre d'autres communautés à Sinjar et dans sa périphérie ;

- Formulation des premières constatations à l'appui de nouvelles pistes d'investigation dans le cadre d'enquêtes existantes :
 - o Crimes commis contre la communauté sunnite ;
 - o Crimes commis contre les communautés kaka'i, shabak et chiite turkmène ;
 - o Crimes commis par l'EIIL contre la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et queers ;
 - o Rôle du diwan (Diwan al-Rikaz) de l'EIIL dans le trafic de ressources naturelles et sous-terraines ;
- Soutien en faveur de nouvelles fouilles de charniers et poursuite du projet de numérisation et d'archivage des éléments de preuve, dans le but d'élargir l'accès aux preuves disponibles pour appuyer le travail d'enquête de l'Équipe ;
- Poursuite des initiatives de partage des informations avec les autorités iraqiennes, notamment grâce à la conclusion et à la mise en œuvre de l'accord concernant la Liste relative aux sanctions tenue par le Conseil de sécurité ; l'Équipe continuera également à tenir les autorités iraqiennes, y compris le Gouvernement de la Région du Kurdistan, informées des principales conclusions des enquêtes qu'elle mène ;
- Poursuite du renforcement de l'assistance fournie aux procédures nationales dans le monde entier, en coopération avec les autorités iraqiennes.

120. L'Équipe continuera de mener ces activités prioritaires en étroite coopération avec le Gouvernement iraquien, y compris le Comité national de coordination et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, et les principaux partenaires en Iraq, notamment les groupes de personnes rescapées, les communautés touchées et les chefs religieux.

IX. Conclusion

121. La transition vers la constitution de dossiers et le partage d'informations avec l'Iraq a été une priorité essentielle de l'Équipe au cours de la période considérée. Les progrès réalisés dans ces domaines continueront d'aider à faire le lien entre les éléments de preuve recueillis par l'Équipe et d'autres types d'éléments de preuve et d'en faciliter l'utilisation dans les enquêtes et les poursuites à l'échelle nationale. Une quantité grandissante de temps et de ressources continue d'être allouée à ces deux domaines, et elle s'accroîtra au cours de la prochaine période pour faire progresser l'exécution du mandat. Les enquêtes menées par l'Équipe sont néanmoins restées au premier plan au cours de la période considérée et ont été marquées par d'importants jalons, notamment l'évaluation des cas de crimes commis contre la communauté chrétienne. Ces progrès reflètent l'engagement continu de l'Équipe à rendre justice aux victimes et aux personnes rescapées des crimes commis par l'EIIL en Iraq et partout dans le monde.

122. Au cours des prochaines périodes devant faire l'objet d'un rapport, l'Équipe privilégiera la promotion du principe de responsabilité plutôt que les enquêtes. Le travail et les réalisations de l'Équipe ont un grand besoin de visibilité, non seulement au niveau national en Iraq mais aussi au-delà. L'UNITAD s'emploiera à promouvoir partout dans le monde, à l'occasion de conférences, de manifestations et de réunions, la conduite de procès fondés sur des preuves dans les cas d'accusations de crimes internationaux. L'étape suivante consiste à passer de la collecte d'éléments de preuve à la constitution de dossiers et à la transmission de connaissances complémentaires et adéquates là où elles sont nécessaires.